

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

---

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL518

présenté par  
M. Brindeau

-----

### ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 5.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'ensemble du texte ayant pour objectif d'inciter à la vaccination il nous paraît disproportionné d'aller jusqu'à la radiation ou le licenciement.